

Commission « Formation, emploi et éducation »  
Rapporteurs : Jean-Marc CLERY et Eric HITTI

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Approbation des statuts du Campus Filière Alimentaire Bretagne »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les Campus des métiers et des qualifications (CMQ), initiative nationale, ont pour objectif de valoriser l'enseignement professionnel en favorisant la création de nouvelles formations et la lisibilité des parcours du secondaire au supérieur. Selon la loi de Refondation de l'École de la République de juillet 2018, ils constituent un « atout pour le redressement productif de la France et pour l'insertion professionnelle des jeunes ». Les CMQ participent à la formation des enseignant-e-s et des formateurs et contribuent à une plus grande attractivité des métiers. En Bretagne, le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) réaffirme l'objectif de poursuite et de consolidation des CMQ.

Le dossier soumis pour avis au CESER est relatif à l'approbation des statuts, sous forme d'association, du CMQ « Filière alimentaire Bretagne », labellisé par arrêté interministériel en 2016, avec pour établissement support le lycée Chaptal de Quimper (29).

Le renouvellement des statuts de l'association permet l'adoption d'un modèle de statuts commun à celui des autres CMQ déjà renouvelés (Campus Numérique et Photonique et Campus Bâtiment durable Bretagne) selon un cadre unique :

- un Conseil d'administration composé de 3 collèges : collège A « formation/recherche », collège B « entreprises », collège C « institutionnels et autres partenaires » ;
- un Conseil d'Orient Stratégique Économique et Scientifique (COSES) présidé par un acteur du monde économique membre du CMQ, sur proposition du Conseil d'administration.

Le Conseil régional de Bretagne, adhérent de l'association, participera à sa gouvernance en tant que membre de droit du Collège C « institutionnels et autres partenaires » au Conseil d'administration.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER est favorable à l'approbation des statuts proposés. Comme pour le renouvellement de deux autres CMQ il y a un an, il regrette que le document présenté ne soit accompagné d'aucun bilan d'activité du CMQ, ni d'indicateurs de suivi ou encore d'un budget prévisionnel ; cela ne facilite pas l'appréciation exacte de la « valeur ajoutée » de cette structure pour les formations et pour le développement de la filière. Dans le cadre des auditions menées pour son étude en cours sur le « dialogue emploi-formation à l'échelle des territoires », le CESER est amené à évaluer l'apport des CMQ à l'échelle des territoires. Il apprécierait donc que cette dimension apparaisse également dans un bilan d'activité des CMQ.

Dans son avis de février 2022 sur le renouvellement des statuts des CMQ « Campus Numérique et Photonique » et « Campus Bâtiment durable Bretagne », le CESER avait fait trois recommandations appuyées sur les préconisations de son étude d'octobre 2021 « En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne » :

- mobiliser le cadre du CMQ pour promouvoir auprès de tous les partenaires l'accueil des élèves de bac professionnel et des étudiant-e-s de BTS durant les Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP, communément appelés « stages ») ;
- renforcer la concertation entre les lycées et les entreprises membres du CMQ pour la définition des contenus de stages en vue d'accroître l'ambition scolaire des bachelier-es professionnel-les et de favoriser leur poursuite d'études ;
- faire du développement de la mixité filles-garçons un axe du programme d'action du CMQ.

Le CESER souhaite que ces trois objectifs soient ajoutés dans les finalités des CMQ, détaillées dans leurs statuts.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'image d'excellence des entreprises, il se demande s'il ne faudrait pas également faire de « l'employabilité » un axe de travail de ce CMQ.

A la rentrée 2021, dans le cadre de l'adaptation de la Carte des formations professionnelles, en réponse au projet porté par le CMQ « Filière alimentaire Bretagne », un BTS « Bioqualité » a été ouvert au lycée Chaptal en partenariat avec l'IUT de Quimper. Depuis son ouverture, ce BTS rencontre de sérieuses difficultés pour l'accès des étudiant-e-s au support technique de l'IUT (halle de production) ce qui gêne l'organisation des enseignements (TP) et génère des coûts anormaux pour le lycée. Le CESER déplore que cette formation attractive pour les jeunes et offrant des débouchés professionnels de qualité soit limitée dans son déploiement en raison de défaillances dans l'accord conclu pour sa mise en œuvre. Il souhaite vivement que la Région et les autorités académiques qui ont porté ce projet fassent preuve du même volontarisme pour donner à cette formation tous les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

**Vote sur l'avis du CESER de Bretagne**  
**Approbation des statuts du Campus Filière Alimentaire Bretagne**

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**